

# Communiqué de presse

## Les réseaux sociaux mobilisés pour la campagne de lancement du 3018, le nouveau numéro national contre les violences numériques

**L'Association e-Enfance lance avec le soutien des réseaux sociaux la campagne du 3018, le nouveau numéro court national pour les jeunes victimes de violences numériques et l'accompagnement à la parentalité numérique.**

Porté par le Gouvernement, le lancement du numéro national 3018 s'inscrit dans le cadre du Plan Urgence Enfance face au Covid-19.

**La campagne bénéficie du soutien de Facebook, Instagram, Youtube, TikTok, Snapchat et Twitter qui se mobilisent autour de cette campagne pour promouvoir le 3018 auprès de leurs jeunes utilisateurs et des parents.**

Leur démarche s'inscrit dans le prolongement du partenariat opérationnel noué entre chacune de ces plateformes et le 3018 pour prendre en charge de façon prioritaire les signalements des mineurs.

**Cette campagne, diffusée à titre gracieux sur ces réseaux sociaux à partir du 1er juin**, a pour objectif d'ancrer le réflexe 3018 en cas de problème dans leurs usages numériques pour les enfants et adolescents en premier lieu bien sûr, mais aussi leurs parents et les professionnels.

Deux axes ont été retenus dans cette campagne :

- à destination des **parents**, une série de visuels reflète les **questions** qu'ils se posent dans **l'éducation numérique** de leurs enfants (cyber-harcèlement, exposition à la pornographie, jeux vidéo et temps d'écran) ;
- à destination des **jeunes**, la campagne a choisi de mettre en scène les situations de **violences numériques illustrées avec leur langage privilégié des émojis** (cyber-harcèlement, chantage à la webcam, revenge porn, haine en ligne).





**Tiers de confiance, « trusted flagger » auprès des réseaux sociaux** (Facebook, Instagram, Youtube, Twitter, Snapchat, TikTok, Roblox, Discord, Yubo), le 3018 agit immédiatement à la demande des jeunes victimes ou de leurs parents pour **signaler un contenu illégal et obtenir sa suppression en quelques heures**. Sa capacité d'intervention **unique en France** assure un traitement accéléré des signalements par les réseaux sociaux, plus que jamais nécessaire au regard des tensions accrues provoquées par les confinements successifs.

Outre sa mission de signalement, le 3018 accompagne si nécessaire la victime dans ses démarches auprès des autorités compétentes et l'oriente vers les services spécialisés.

**Conventionné avec la plateforme Pharos ([internet-signalement.gouv.fr](http://internet-signalement.gouv.fr)), la Brigade Numérique de la Gendarmerie nationale ([gendarmerie.interieur.gouv.fr](http://gendarmerie.interieur.gouv.fr)) et le 119-Enfance en danger, le 3018 est au cœur du dispositif de la protection de l'Enfance.**

**Le 3018, gratuit, anonyme et confidentiel, est accessible par téléphone 6 jours sur 7 de 9h00 à 20h00, sur [3018.fr](http://3018.fr) par Tchat, Messenger et WhatsApp.** L'équipe du 3018, composée de psychologues, juristes et spécialistes des outils numériques, est formée à la protection des mineurs sur Internet.

Elle est à même de prendre en charge les jeunes victimes et d'accompagner les parents dans leur rôle d'éducation sur tous les sujets liés à la vie numérique de leurs enfants : le cyber-harcèlement, le revenge porn, le chantage à la webcam, la surexposition aux écrans, les jeux vidéo, l'exposition à des contenus violents & pornographiques, le contrôle parental, le paramétrage de compte sur les réseaux sociaux, le piratage de compte ou encore l'usurpation d'identité.

**« Le 3018 est le pendant numérique du 119 (numéro de l'enfant en danger). Il a vocation à aider, soutenir et accompagner toutes les jeunes victimes de cyberviolences. Pour que les jeunes puissent bénéficier pleinement des opportunités qu'offre le numérique, nous devons leur assurer une protection contre toutes les formes de violences qui les menacent, y compris celles exercées en ligne. Les cyberviolences n'ont de "cyber" que le nom. Elles ont des conséquences bien réelles, au-delà de la sphère numérique. »** déclare **Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat en charge de l'Enfance et des Familles.**

Pour **Justine Atlan, Directrice générale de l'Association e-Enfance** : *« Cette campagne de communication est indispensable pour faire connaître le 3018 au plus grand nombre. **Guichet unique sur toutes les questions liées aux usages numériques des jeunes, le 3018 protège les enfants et adolescents dans leur vie numérique, en complément de nos partenaires, le 119-Enfance en Danger et le 3020-Non au Harcèlement scolaire. Il a vocation à aider, soutenir et accompagner les jeunes victimes de violences numériques et leurs parents dans leur rôle d'éducation. Je remercie tous les partenaires qui soutiennent cette campagne essentielle pour faire connaître le numéro et adopter le réflexe 3018.** »*

### **Contacts Presse**

Gaëlle de Montoussé – 06 09 77 51 04 – [g.demontousse@e-enfance.org](mailto:g.demontousse@e-enfance.org)  
Sandra Tricot - 06 65 85 85 65 - [stricot@kbzcorporate.com](mailto:stricot@kbzcorporate.com)

### **A propos de l'Association e-Enfance**

Reconnue d'utilité publique, **l'Association e-Enfance est la référence pour la protection de l'Enfance sur Internet et l'éducation à la citoyenneté numérique depuis 2005.** Agréée par le Ministère de l'Education nationale, elle propose des interventions en milieu scolaire, des formations sur les risques et les bons usages d'Internet. Elle opère depuis 2009 la helpline française du programme Safer Internet de la Commission européenne qui devient le 3018 avec le soutien du Gouvernement. Numéro court national pour les jeunes victimes de violences numériques et leurs parents, le 3018 est le partenaire officiel du Ministère de l'Education nationale dans la lutte contre le cyberharcèlement entre élèves depuis 2011.

**Gratuit, anonyme et confidentiel, le 3018 est le numéro court national pour les adolescents, les parents et leurs enfants sur toutes les questions liées aux usages numériques des jeunes.** Accessible par téléphone 6 jours sur 7 de 9h00 à 20h00 sur [3018.fr](http://3018.fr) par Tchat, Messenger et WhatsApp. Tiers de confiance, « trusted flagger » auprès des réseaux sociaux, le 3018 dispose d'une capacité d'intervention unique en France via une procédure de signalement accélérée pour obtenir la suppression de contenus ou comptes illégaux en quelques heures. Conventionné avec la plateforme Pharos ([internet-signalement.gouv.fr](http://internet-signalement.gouv.fr)), la Brigade Numérique de la Gendarmerie nationale ([gendarmerie.interieur.gouv.fr](http://gendarmerie.interieur.gouv.fr)) et le 119-Enfance en danger, le 3018 est au cœur du dispositif de la protection de l'Enfance. [www.e-enfance.org](http://www.e-enfance.org)